

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Commission scolaire des Hautes-Rivières adopte son budget pour 2013-2014

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 2 juillet 2013 – Lors de sa séance d’ajournement du 27 juin dernier, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a adopté le budget et le taux de taxation scolaire pour l’année 2013-2014.

Budget 2013-2014

Pour l’année budgétaire 2013-2014, le budget adopté par le Conseil des commissaires présente des revenus de 189 211 809 \$, des dépenses de 190 771 003 \$, laissant un déficit autorisé de 1 559 194 \$. Ce déficit sera comblé par une appropriation équivalente du surplus accumulé de la Commission scolaire en accord avec les règles budgétaires du Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Un plan de réduction des dépenses de 2,3 millions de dollars a été mis en place pour assurer l’équilibre budgétaire après l’appropriation maximale autorisée du surplus accumulé.

Les dépenses de gestion et d’administration ont été réduites de 1 072 000 \$.

Les mesures de réduction d’allocations ciblées aux établissements totalisent 490 000 \$.

Un ensemble d’autres mesures touchant notamment la consommation énergétique, les frais de déplacement et le perfectionnement s’élèvent à 775 000 \$.

Mentionnons que les dépenses pour les activités administratives de la Commission scolaire représentent 3,7 % de son budget de dépense, en baisse de 0,2 % par rapport à 2012-2013.

Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mentionne : « Je tiens à souligner que les dépenses administratives sous la barre des 4 % représente l’un des plus bas coûts de gestion des services publics au Québec ».

Taxation scolaire 2013-2014

Depuis 2007-2008 le gouvernement du Québec a instauré une mesure pour atténuer les impacts liés à l’augmentation importante de la valeur foncière des maisons sur le compte de taxes scolaires des contribuables. Il versait ainsi un montant annuel d’environ 14 M \$ à la Commission scolaire afin de réduire d’autant le compte de taxes de ses contribuables.

Suite à une décision prise par le gouvernement du Québec, le montant versé à la Commission scolaire a été réduit de 7 M \$ en 2013-2014. Ce 7 M \$ apparaissait l'an dernier sur le compte de taxe scolaire, sous la rubrique *Réduction*. Ainsi, dès cette année, le contribuable devra acquitter la totalité de son compte de taxe, ne bénéficiant plus de cet escompte.

Cette modification apportée par le gouvernement du Québec n'augmente pas les revenus de la Commission scolaire, elle ne fait que compenser l'abolition de la subvention de péréquation qui lui était accordée pour pallier l'escompte accordé aux contribuables.

De plus, à compter de l'année 2013-2014, le taux de taxe scolaire sera harmonisé sur l'ensemble du territoire couvert par la Commission scolaire. Ce taux est fixé à 0,24704 par 100 \$ d'évaluation pour les immeubles résidentiels.

Andrée Bouchard conclut : « Je déplore le fait que les différentes coupures imposées d'année en année par le gouvernement du Québec à l'ensemble des commissions scolaires auront nécessairement des impacts sur les services offerts aux élèves du réseau public d'éducation. La Commission scolaire fait des efforts exceptionnels pour protéger les élèves des compressions du gouvernement en matière d'éducation ».

À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières dessert une population très variée de près de 19 000 élèves répartis sur un territoire de 1 450 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. Son réseau d'établissements se compose de 37 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 école à vocation particulière, 2 centres de formation professionnelle et 2 centres de formation aux adultes. Plus de 90 % de son personnel œuvre en lien direct auprès des élèves, dont plus de 1 600 enseignants qui ont à cœur d'offrir des services de grande qualité afin de favoriser la réussite des élèves. La Commission scolaire compte près de 2 500 employés et est l'un des plus importants employeurs de la région, ainsi qu'un acteur très actif au plan du développement régional en Montérégie. Pour plus d'information, visitez le www.csdhr.qc.ca.

— 30 —

Source :

Julie Brassard

Tél. : (450) 359-6411, poste 7229 | brassardj@csdhr.qc.ca